



Déclaration pension alimentaire

Par **Pomdeter**, le **12/06/2012** à **12:33**

Bonjour,
Je perçois une pension alimentaire pour moi de mon conjoint dans le cadre des mesures provisoires. Je n'ai jamais encore déclarée cette pension aux impôts. Elle a été versée de manière irrégulière et j'ai dû procéder à plusieurs saisies sur un de ses comptes en France pour récupérer les sommes. Il vit à l'étranger et ne déclare pas ses impôts en France. Dois-je moi-même déclarer ces sommes?
Merci de vos réponses.

Par **Michel**, le **12/06/2012** à **17:47**

Bonjour,
Comme c'est un revenu, vous devez déclarer cette pension, surtout si ces sommes proviennent d'un compte bancaire situé en France.